

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2015

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 9



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Société de Développement de Beauce

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société de Développement de Beauce**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de Développement de Beauce** au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Paquet Daigle, Inc.

PAQUET DAIGLE, INC.

Le Paquet CPA auditeur, CA

LUC PAQUET, CPA auditeur, CA

Saint-Georges

Le 6 avril 2016

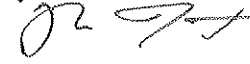
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****3**

	2015	2014
PRODUITS		
Revenus de placements	6 472 \$	7 968 \$
Variation de la juste valeur des placements	<u>2 711</u>	<u>3 065</u>
	<u>9 183</u>	<u>11 033</u>
CHARGES		
Frais bancaires	273	125
Honoraires professionnels	1 224	1 559
Taxes, licences et permis	34	34
Réunions	-	71
Dons - La Beauce Embauché	<u>10 000</u>	<u>-</u>
	<u>11 531</u>	<u>1 789</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 348) \$</u>	<u>9 244 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****4**

	2015	2014
SOLDE AU DÉBUT	495 037 \$	485 793 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(2 348)</u>	<u>9 244</u>
SOLDE À LA FIN	<u>492 689 \$</u>	<u>495 037 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**BILAN****31 DÉCEMBRE 2015****5**

	2015	2014
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	- \$	4 753 \$
Intérêts courus à recevoir	98	1 259
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	<u>50 000</u>	<u>20 070</u>
	50 098	26 082
Placements (note 3)	<u>458 225</u>	<u>473 330</u>
	<u>508 323 \$</u>	<u>499 412 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 4)	15 634 \$	4 375 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	<u>492 689</u>	<u>495 037</u>
	<u>508 323 \$</u>	<u>499 412 \$</u>
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,		
 _____, administrateur		
 _____, administrateur		
_____, administrateur		

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015****6**

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 348) \$	9 244 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des obligations et des fonds communs de placements	<u>(2 711)</u>	<u>(3 065)</u>
	<u>(5 059)</u>	<u>6 179</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Intérêts courus à recevoir	1 161	931
Créditeurs	<u>11 259</u>	<u>1 665</u>
	<u>12 420</u>	<u>2 596</u>
Provenance des flux	<u>7 361</u>	<u>8 775</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(505 514)	(157 130)
Produit de la cession de placements	<u>493 400</u>	<u>152 700</u>
Utilisation des flux	<u>(12 114)</u>	<u>(4 430)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 753)	4 345
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>4 753</u>	<u>408</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>-</u> \$	<u>4 753</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Contrôle de la société

La société est contrôlée par le Conseil Économique de Beauce étant donné que le conseil d'administration de celle-ci participe à l'élaboration des politiques de la société et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. La société n'est pas consolidé dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

Comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des intérêts à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)**

Les actifs financiers de l'entreprise évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

3. PLACEMENTS

	2015	2014
Obligations, disposées durant l'exercice	- \$	274 152 \$
Fonds communs de placements, présentés à la juste valeur	458 225	219 248
Placements à revenu fixes, portant intérêt au taux de 1.15%, échéant en octobre 2016	<u>50 000</u>	<u>-</u>
	508 225	493 400
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>50 000</u>	<u>20 070</u>
	<u>458 225 \$</u>	<u>473 330 \$</u>

4. CRÉDITEURS

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	1 034 \$	984 \$
Dû au Conseil Économique de Beauce	<u>14 600</u>	<u>3 391</u>
	<u>15 634 \$</u>	<u>4 375 \$</u>

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 décembre 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les promesses de dons, la société ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.